



Pour défendre nos carrières et nos droits, L'UNSA ça me va !



L'Unsa traite de façon collective les problématiques de tous les agents

Si t'as pas de syndicat... viens à l'UNSA

L'UNSA traite les problématiques individuelles de tous ses adhérents

Venir nous rencontrer :

6 bis Rue Pierre Curie 21000 DIJON du mardi au vendredi de 9 h à 12 h - 13 h 30 à 16 h 30
 Nous téléphoner : 07 84 96 59 65
 Mais aussi : nous joindre par courriel : sd-21@unsa-territoriaux.org
 Site : www.unsa-territoriaux-21.fr



BULLETIN D'ADHESION

NOM :
 PRENOM :
 Né (e) le :
 Collectivité :
 Service :
 Métier/fonction :
 Adresse personnelle :

 Adresse du lieu de travail :

Bulletin à envoyer accompagné de votre **cotisation syndicale** à
 UNSA TERRITORIAUX 21 – 6 bis, Rue Pierre Curie
 21000 DIJON
cotisation syndicale : 1, 2 ou 3 chèques à l'ordre de :
 Syndicat Unsa Territoriaux 21

	A	B	C	Retraité
Cotisation	81 €	70 €	58 €	37 €
Réduction/Crédit d'impôts	-53,46 €	-46,20 €	-38,28 €	-24,42 €
Cotisation après déduction	27,54 €	23,80 €	19,72 €	12,58 €

DEDUCTION FISCALE – Le versement des cotisations syndicales vous permet de bénéficier d'un crédit d'impôt sur le revenu. L'avantage fiscal est égal à 66% des cotisations annuelles, dans la limite de 1% de votre revenu brut imposable. Si le crédit d'impôt excède l'impôt dû, l'excédent vous est restitué par le service des impôts.

Catégorie : A B C Retraité
 Grade :
 Echelon :
 Tél portable :
 Tél domicile :
 Tél travail :
 Email personnel :
 Email professionnel :

Date et signature :
